

**NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 octobre 2023

---

Le Conseil municipal a validé l'engagement de Mme Badertscher Véronique auprès de la structure d'accueil Snoopy, pour le poste en intendance en CDD à 50% jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat des travaux d'habillage de l'entrée véhicules du parking à l'entreprise Bornet SA.

Le Conseil municipal a validé comme tel le cahier des charges/règlement du concours de l'extension du centre scolaire de Moréchon.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe autorisant la Jeunesse de Savièse à organiser en 2025 le RJV (rassemblement des jeunesses du Valais). Ce rassemblement se déroulera sur la place de Binii.

Le Conseil municipal a pris acte de la constitution de l'association "la Glacière d'Ormône", dont le siège est situé à Savièse et lui souhaite plein succès dans la concrétisation du but poursuivi.

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'exploitation d'un mini-téléski en période hivernale (construction provisoire moins de 4 mois) sur les hauts de Drône, à proximité immédiate de la ferme Roten.

Le Conseil municipal a validé les fiches des inventaires du patrimoine bâti de Saint-Germain et de Prinzières et autorise la mise à l'enquête publique de ce nouveau bloc.

Le Conseil municipal a confirmé la garantie de financement accordée par la Municipalité de Savièse pour les travaux de première urgence à réaliser à l'alpage de Tsanfleuron, ceci pour la mise en conformité immédiate de la fromagerie et du local de vente.

Le Conseil municipal a donné son accord pour organiser sur la place de la Maison de Commune le Marché de Noël 2023, qui se déroulera le 25 novembre prochain, soit le dernier samedi de novembre.

Le Conseil municipal a donné son accord pour le passage sur son territoire du Marathon des saveurs, prévu le 21 octobre 2023.

Le Conseil municipal a validé la fourniture et la pose d'un couvert double (72 vélos) à Moréchon 2.

Le Conseil municipal a validé le règlement relatif au domaine public et à son usage ainsi que les tarifs de l'annexe 1 et le soumettra à la prochaine Assemblée Primaire pour son approbation.

Le Conseil municipal a nommé M. Frédéric Cotter, responsable des eaux, au poste de responsable de la cellule Services techniques au sein de l'Etat-major communal avec une prise de fonction immédiate.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil de la route des Prêles à l'entreprise Joseph Carron SA.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat d'accompagnement du MO pour l'actualisation du PGEE au bureau Hydrocosmos SA à Martigny.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, à l'entreprise Reco Services Sàrl pour le changement de la conduite défectueuse et le raccordement de la nouvelle vidange à l'évacuation des eaux claires du secteur de Bonse pour le réservoir Roumaz/Ormône.

Le Conseil municipal a adjugé à Oiken SA la fourniture et la livraison de 3 serpentines pour une décoration de Noël du giratoire de l'étang de la Tséna.